



ARRÊTÉ N°146/2026

Circulation Alternée par Panneaux Interdiction de Stationner Rue de la Ville aux Beaux Du 28 septembre au 02 octobre 2026

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise SMPT en date du 07 septembre 2026 de réguler la circulation et le stationnement rue DE LA Ville aux Beaux pour des travaux sur le réseau électrique souterrain.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux concernant un branchement électrique, la circulation sera alternée par panneaux B15 et C18 et le stationnement sera interdit au droit du chantier rue de la Ville aux Beaux du 28 septembre au 2 octobre 2026.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise SMPT.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise SMPT.

Fait à QUÉVERT, le 25/09/2026

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

Arrêté publié le 29 septembre 2026